

n° 6883 - du 1-09-2009

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

La société AAP PROMOTION
domicilié 27, rue Daguerre 85180 LE CHATEAU D'OLONNE
SIRET 38847101300028
représentée par Monsieur PETIT Philippe
ci-après dénommé "le Cédant",

d'une part,

Monsieur Philippe PETIT,
demeurant 3 allée du Jade 85340 OLONNE SUR MER
ci-après dénommé "le Cessionnaire",

d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

La société AAP PROMOTION est propriétaire de 470 parts sociales de 10 € chacune de la SARL A.S.G.P. au capital de 8 000 € (800 parts de 10 €), dont le siège sociale est aux Sables d'Olonne (85100) 75 boulevard Castelnau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro B 403 803 881, souscrite à l'origine de la société.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION

La société AAP PROMOTION cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur Philippe PETIT qui accepte 271 parts de 10 € lui appartenant dans la Société.

Monsieur Philippe PETIT devient propriétaire des parts cédées et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts.

Le Cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 55 555 € (cinquante cinq mille cinq cent cinquante cinq euros) que Monsieur Philippe PETIT a payé à la AAP PROMOTION qui le reconnaît et lui en donne quittance.

DECLARATION DU CEDANT

Le Cédant déclare que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,


Marie-José CONJEAUD-MAYOLINI
Contrôleur

44
Enregistré à : SIE DES SABLES D OLONNE
Le 07/08/2009 Borderau n°2009/775 Case n°2
Enregistrement : 1 433 € Pénalités :
Total liquidé : mille quatre cent trente-trois euros
Montant reçu : mille quatre cent trente-trois euros
L'Agent

Est 2509

DECLARATION DU CESSIONNAIRE

Le Cessionnaire déclare :

- qu'il est né le 17 avril 1960 à Etampes (91)
- qu'il est divorcé,
- qu'il est de nationalité française,

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la présente cession, Monsieur Philippe PETIT agissant en qualité de gérant de la société décide de modifier corrélativement les statuts pour y faire apparaître la nouvelle répartition du capital social, et ce à compter du jour où ladite cession aura été rendue opposable à la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le Cédant déclare que la société A.S.G.P. est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il déclare en outre que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code Civil. Toutefois cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait aux Sables d'Olonne,
Le 30 juillet 2009,
En 7 originaux

Monsieur PETIT Philippe
Cessionnaire



EURL AAP PROMOTION
représentée par Monsieur PETIT Philippe
Cédant

